

Département de la Haute-Savoie

COMMUNE
DE
LA BALME DE SILLINGY

SERVICES TECHNIQUES
13, Route de Choisy
BP 44
74 331 LA BALME DE SILLINGY Cedex

Téléphone : 04.50.68.87.33

ARRETE DU MAIRE
S.T. N° 2021.58 PR
TECHNIQUES

Provisoire interdisant la circulation
Rue Colle Umberto

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA BALME DE SILLINGY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L2213-1, L 2213-2

VU le Code de la route et notamment son livre IV,

VU le Code de la voirie routière,

VU le code pénal, notamment ses articles L.131-13 et R.610-5,

Vu la demande formulée en date du 01 juin 2021 par l'entreprise SATP dont le siège est sis sis 4 rue du Pécloz – ZAE Rumilly Sud – 74150 RUMILLY pour le compte du SILA.

CONSIDERANT les travaux de dévoiement du réseau d'eaux usées dans le cadre de l'opération « Cœur de Balme » il nécessite d'interdire la circulation rue Colle Umberto, au droit du parking Colle Umberto à partir **du mercredi 07 juillet 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021** inclus.

ARRETE.

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite, rue Colle Umberto, au droit du parking Colle Umberto à partir du mercredi 07 juillet 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021 inclus.

ARTICLE 2 : L'accès des riverains se fera de part et d'autre du chantier.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des Services Municipaux.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux de la commune de la Balme de Sillingy, ainsi que les Services placés sous son autorité sont chargés de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Balme de Sillingy,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Fier et Ussets,
- Monsieur le Commandant du CSP d'EPAGNY,
- Monsieur le Chef de Corps du CPI de Sillingy,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur de Directeur de l'entreprise SATP,
- Monsieur le responsable du chantier du SILA,
- Monsieur le responsable de l'opération « Cœur de Balme »,

chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la Balme de Sillingy, le 21 juin 2021

Le Maire,

Séverine MUGNIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet arrêté

